

Ce qui a été annoncé jeudi 14 mai 2020

Plan d'aide pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

18 milliards €

Investissements publics.

1,3 milliard €

Cafés et restaurants

Réouverture

Décision la semaine du 25 mai. Possible le 2 juin (départements en vert).



Vacances



Possibles en France en juillet et août.

Chômage partiel



Prolongé au moins jusqu'à fin septembre.

Prêts garantis par l'État

Plafond = les 3 meilleurs mois de l'année précédente (contre 25% du CA annuel pour les autres secteurs).

Fonds de solidarité

Jusqu'à quand ?

Ouvert jusqu'à fin 2020.

Pour qui ?

Entreprises jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'€ de CA (contre 10 salariés et 1 million d'€ dans les autres secteurs)

Combien ?

Jusqu'à 10 000 € octroyés (5 000 € dans les autres secteurs).



Taxes et cotisations



Crédit de cotisations sur 20% des salaires versés depuis février.

Cotisations sociales patronales exonérations tant que les entreprises sont fermées.

Taxes de séjour

Allègements possibles par les collectivités locales.



Prêts bancaires

Report des mensualités jusqu'à 12 mois (et non 6).

Titres-restaurant

Plafond d'utilisation doublé. Utilisables le week-end.



Prêts tourisme de bpifrance*

1 milliard d'€ disponibles, contre 250 millions auparavant.

Cotisation foncière des entreprises

Dégrèvement possible des 2/3.